



EPINAL

Lycée Isabelle Viviani
75 rue de Remiremont
88000 Epinal

Consultez notre offre régionale de formation
sur www.greta-lorraine.fr

GRETA-CFA LORRAINE SUD
44 rue Abel Ferry - 88000 EPINAL
Marie-Blanche Coudrain
Conseillère en formation continue
03 29 69 51 01 - 06 15 69 04 02
marie-blanche.coudrain1@ac-nancy-metz.fr



BTS Gestion des Transports et Logistique Associée en alternance

Recrutez de nouveaux talents !



Le BTS Gestion des Transports et Logistique Associée

Le GRETA-CFA Lorraine Sud propose le **BTS Gestion des Transports et Logistique Associée (GTLA) en alternance (contrat de professionnalisation ou contrat d'apprentissage)** à Epinal.

Le titulaire du BTS «Gestion des transports et logistique associée» effectue différentes missions notamment l'organisation et le suivi des opérations de transport au niveau local, régional, national, européen ou international. Il coordonne les relations avec les partenaires extérieurs (fournisseurs, clients, prestataires ou transporteurs) et entre les différents services de l'entreprise, il peut donc être amené à manager une ou plusieurs équipes.

Il optimise les opérations dans un contexte de mondialisation des échanges, en tenant compte des modes de transport et des problématiques liées au développement durable.

Le BTS GTLA permet également d'acquérir les compétences nécessaires à la création ou reprise d'entreprise dans le secteur de la logistique et du transport de marchandises.

► Quelles entreprises sont concernées ?

- Entreprises de transport de marchandises
- Entreprises de commission de transport
- Entreprises de prestations logistiques
- Services de transport



Quels débouchés après la formation ?

- Agent ou technicien d'exploitation
- Adjoint au responsable d'exploitation
- Chargé du SAV
- Responsable d'exploitation

**Vous souhaitez plus d'informations sur la formation ?
Nos conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner et analyser vos besoins.**

Alternance : mode d'emploi



► La rémunération

Contrat d'apprentissage

	1ère année	2ème année	3ème année
- de 18 ans	27%* du SMIC	39%* du SMIC	55%* du SMIC
18 à 20 ans	43%* du SMIC	51%* du SMIC	67%* du SMIC
21 à 25 ans	53%* du SMIC	61%* du SMIC	78%* du SMIC
26 à 29 ans	100% du SMIC		

*% du SMIC brut

Contrat de professionnalisation

	Niveau inférieur au baccalauréat	Niveau égal ou supérieur au baccalauréat
- 21 ans	55%* du SMIC	65%* du SMIC
21 à 25 ans	70%* du SMIC	80%* du SMIC
26 ans et +	100%* du SMIC ou 85% du salaire conventionnel	

* Sauf en cas de minimum conventionnel plus favorable

► Quelles aides pour les entreprises ?

Pour les contrats d'apprentissage ou de professionnalisation conclus à compter du 1er janvier 2023 dans les entreprises de moins de 250 salariés, **une aide unique de 6 000 € est versée à l'employeur**, quel que soit le niveau du diplôme préparé, pour les douze premiers mois du contrat.

Il existe également une aide à l'embauche pour les entreprises qui souhaitent accueillir un

travailleur handicapé en contrat d'apprentissage. Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez contacter l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) ou le FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) pour travailler dans la fonction publique.